

⑤ Se présente M^{me} BARETTE Michel et Giselle
D^r 10 rue du Pic du Ger à MONEIN - tel: 06 10 41 89 58.
Lui déclarant: Nos soussignés propriétaires des parcelles CE 87, CE 88
et CE 89. à MONEIN Quartier LOSSE. Les parcelles étaient
classées en partie en zone "N" et "Nv". Ce qui permettait de
réhabiliter les franges installées sur ces parcelles. La PUi nous
a l'enquête toutes ces parcelles sont classées en "A".
Ils souhaitent la réhabilitation de ces destinations pour
construire.

Maître

[Signature]

⑥ Se présente M^{me} LABOISE Jean Louis D^r 3 route de Tardacq.
Tel: 06 73 65 45 44. par les parcelles AH 59, AH 60, AH 61
qui étaient classées en "A", qui n'ont pu être classées
contrairement au PUi pour des motifs écologiques.
En effet un avis défavorable n'a été notifié le 31.7.25.
Il s'agit cependant d'un avis plus favorable.

Labo

[Signature]

⑦ Se présente M^{me} LASCASSIES Viviane née BOURDEU
D^r 23 Chemin Picapé 64360 MONEIN tel 06 79.87.47.57.
Viviane Lascassies orange. fr. par la parcelle BY 163
dont elle est devenue classée en "A". Je suis d'accord avec cette
décision. Cependant je souhaite que soit dégagé sur
la parcelle BY 163 une surface d'environ 2000m² pour
une construction individuelle prochaine.

[Signature]

[Signature]

⑧ Se présente M^{me} Michelle MOUNES D^r 2 Av du Pont Vert
tel: 06 72 27 40 66 qui s'interroge sur l'art. 7 "le Bourg
Sud-Ouest au bout de la voie prévue sur les parcelles
AM 616 et AM 346 et son sens de circulation. Question:
La circulation sera-t-elle feutrée? Quel de son utilisation
par rapport aux feux de circulation feutrée et à l'accès au
collège proche.

[Signature]

[Signature]

[Signature]